

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h35), Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h21), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Sylvie SALLE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SALLE

Date de convocation :
07.12.2022

Date de publication :

20.12.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	34
19h21 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h35 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

N° 2022 / 180

Objet :

SERVICES AU PUBLIC

**Convention avec
Inolya pour la
constitution d'une
Association Syndicale
Libre (ASL)**

La Communauté de communes a délégué sa maîtrise d'ouvrage à Inolya pour la construction de la nouvelle maison de services le long de la RD613 à Bellengreville. A la réception du chantier, elle deviendra propriétaire du local, d'une partie des espaces verts et du parking. Inolya restera propriétaire du reste de l'équipement pour ses 9 logements sociaux. Afin de fluidifier la gestion de ce bâtiment, il est proposé de constituer une Association Syndicale Libre (ASL).

M. DUVAL indique qu'il manque la contenance de la parcelle sur la page 129.

M. le Président précise que ce dossier est le projet. Cependant, cet élément sera vérifié avant la signature au notaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

↳ De constituer une Association Syndicale Libre (ASL) avec Inolya ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie SALLÉ



Le Président,
Philippe PESQUEREL

Sallé

Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 014-200065589-20221215-2022_180-DE